

Punir, une passion contemporaine

Anne Kletzlen

▶ To cite this version:

Anne Kletzlen. Punir, une passion contemporaine. 2017. hal-02120371

HAL Id: hal-02120371 https://hal.science/hal-02120371v1

Submitted on 5 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Punir, une passion contemporaine?

24032017

Dans son nouvel ouvrage, Punir. Une passion contemporaine, Didier Fassin nous invite à une réflexion sur les fondements du châtiment et ses usages dans nos sociétés contemporaines.

Le sociologue appréhende les approches philosophiques et juridiques de la peine à partir d'une double démarche généalogique et ethnographique, ce qui lui permet de rendre compte tant des assises des institutions répressives que de leurs enjeux concrets. Son essai de théorie critique repose sur un important matériau empirique composé des travaux que l'auteur a menés pendant dix ans sur la police, la justice et la prison, ainsi que les travaux étrangers, américains notamment.

De la sorte, Didier Fassin peut rendre compte des processus de construction de l'automatisme du lien entre le châtiment et l'infraction et son ancrage dans nos mœurs sociales et juridiques.

En effet, le châtiment apparait être une réponse obligatoire évidente à la commission d'une infraction alors que c'est loin d'être le cas. D'une part, toutes les violations des normes édictées ne sont pas sanctionnées d'une peine, d'autre part les peines ne frappent pas nécessairement une infraction avérée. C'est pourquoi, l'auteur articule sa démonstration autour de trois interrogations : qu'est-ce que punir ? pourquoi punit-on ? qui punit-on ?

Sur le premier point, qu'est-ce que punir, objet du premier chapitre, Didier Fassin rappelle entre autres que le philosophe et juriste Hart a montré dans ses *Prolégomènes aux principes du châtiment* que celui-ci tendait à infliger une souffrance à celui qui le subit. En revanche, Nietzsche, dans sa *Généalogie de la morale*, remet en cause cette évidence en montrant qu'il s'agit plutôt d'une dette non honorée par celui qui, de ce fait, doit être puni. Puis, sous l'influence de la religion chrétienne, on a abandonné l'idée de réparation au profit de l'idée de faute. Et, selon le christianisme, la souffrance permet de racheter la faute commise. Paradoxalement, dans la voie ouverte par les Lumières, la prison, autrefois hébergée dans des abbayes et monastères, est apparue comme la marque et le résultat d'une humanisation du châtiment.

Sur le second point, pourquoi punir, objet du deuxième chapitre, deux conceptions ont marqué les époques. La conception utilitariste portée par Bentham dans son *Introduction aux principes de morale et de législation* et plutôt en vogue lorsque les idées progressistes dominent l'espace public justifie le châtiment par la nécessité de préserver l'auteur de la faute de luimême et-l'ordre public des désordres produits. Neutralisation et dissuasion deviennent les finalités du châtiment. Le rétributisme, qui monopolise le débat lorsque celui-ci est dominé par des idées conservatrices, implique qu'au mal causé par l'infraction corresponde un mal équivalent au niveau de la peine.

Sur le troisième point, qui punit-on, objet du troisième et dernier chapitre, les théories juridiques et philosophiques qui justifient le châtiment et le présentent comme impartial et juste occultent la question de la distribution des peines, laquelle est inégalitaire. A cet égard, l'auteur montre essentiellement à partir de ses propres constatations empiriques, que les institutions répressives utilisent davantage certaines incriminations que d'autres : par exemple les vols, les usages de stupéfiants sont plus fréquemment mobilisés que les infractions économiques et financières. De ce fait, les cibles de la répression sont avant tout les populations les plus fragiles socialement que la police a sélectionnées en amont : nombre de recherches soulignent que les forces de l'ordre contrôlent plus facilement les jeunes dans les cités que les étudiants devant les facultés. D'autant que les populations prises dans les arcanes de la chaîne pénale ne disposent pas d'un capital social et financier suffisant pour bénéficier des mesures destinées à désengorger les prisons : transaction, libération conditionnelle etc. Les établissements pénitentiaires - l'histoire montre que ce sont actuellement les plus peuplés en temps de paix - concentrent de la sorte les franges les plus démunies de la population.

Surtout que, par delà les discours, la peine de prison est plus souvent prononcée que d'autres mesures telle que le travail d'intérêt général, sa durée augmentée. Même si elle se révèle inefficace : la privation de liberté ne permet pas d'éviter la récidive, elle produit de la violence, elle ne facilite pas la réinsertion sociale, elle est onéreuse qui plus est. Elle ne sert donc à

rien.

Chiffres et exemples à l'appui, Didier Fassin précise, et c'est là un apport fondamental de son ouvrage, que cette situation n'est pas spécifique à la France : tous les pays, exceptés les scandinaves, ont des prisons surpeuplées alors que la délinquance en général n'augmente pas. Mais le populisme pénal génère une multiplication des incriminations et un renforcement de la sévérité des peines. Cela a pour effet de renforcer davantage les inégalités sociales, ce que l'auteur démontre magistralement. Il est donc urgent, conclut-il, de repenser notre système répressif.

Cela étant, le constat de D. Fassin n'est guère original. Déjà, dans les années 1980, les sociologues et juristes du CESDIP démontraient les processus de sélection des cibles du système pénal tandis que d'autres, aux États-Unis comme en France, dénonçaient l'inefficacité de la prison. Dans ce contexte, avait émergé la posture abolitionniste qui prône la suppression du système pénal, y compris des prisons, perçues comme une violence d'État indigne de nos sociétés contemporaines. On déplore, et c'est là semble-t-il une limite à l'essai de Didier Fassin, qu'aucune référence ne soit faite à ce courant abolitionniste ni d'ailleurs aux travaux des spécialistes des sciences criminelles qui, à l'image de Michel Van de Kerchove, ont théorisé *Un droit sans peines* dans lequel le pénal est utilisé de manière restrictive. Mais la dépénalisation suppose l'abandon de la référence systématique à la prison comme peine et une réflexion sur les valeurs et intérêts que la loi pénale doit protéger.

Didier Fassin n'aborde pas ces questions sans doute du fait de son parti-pris de départ. Il ne fait pas de propositions. Il se contente de présenter un diagnostic de la situation actuelle, comme tout bon sociologue ou comme le médecin qu'il a été. Ce diagnostic n'est pas original mais il demeure fort opportun au moment où la population carcérale décroit partout en Europe sauf en France.

Anne Kletzlen

Chercheuse associée au Laboratoire Méditerranéen de Sociologie (UMR 7305, CNRS & Aix-Marseille Université)

Références:

Aubusson de Cavarlay, B., 1985, Hommes, peines et infractions : la légalité de l'inégalité, L'Année sociologique, p. 275-309.

Fassin D., 2011, La force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers, Paris, Seuil.

Fassin D., 2015, L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale, Paris, seuil.

Fassin D et al., 2013, Juger, réprimer, accompagner, Essai sur la morale de l'État, Paris, Seuil.

Hulsman L., Bernat de Celis, 1982, Peines perdues. Le système pénal en question, Chambery, Le Centurion.

Mucchielli L., 2014, Sociologie de la délinquance, Paris, Armand Colin.

Robert P., Faugeron C., 1980, Les forces cachées de la justice, Chambery, Le Centurion.